



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la quarante-neuvième session
(6-9 mars 2018)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2018
Supplément n° 4



Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la quarante-neuvième session
(6-9 mars 2018)**



Nations Unies • New York, 2018

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	6
A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption	6
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquantième session	6
B. Décisions portées à l'attention du Conseil	10
49/101. Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030	10
49/102. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030	11
49/103. Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030	12
49/104. Manuel d'organisation statistique	13
49/105. Données ouvertes	14
49/106. Enquêtes auprès des ménages	15
49/107. Utilisation des mégadonnées en statistique officielle	16
49/108. Développement des statistiques régionales	17
49/109. Comptabilité nationale	18
49/110. Comptabilité environnementale et économique	18
49/111. Statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles	20
49/112. Statistiques agricoles et rurales	20
49/113. Statistiques des changements climatiques	21
49/114. Classifications statistiques	22
49/115. Statistiques sur les réfugiés	23
49/116. Statistiques des incapacités	24
49/117. Statistiques du travail et de l'emploi	25
49/118. Statistiques du vieillissement de la population et données ventilées par âge	25
49/119. Méthodes de travail de la Commission de statistique	26
49/120. Questions relatives au programme (Division de statistique)	26
49/121. Questions soumises pour information	27
II. Questions soumises pour examen et décision	29

A.	Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030	29
B.	Manuel d'organisation statistique	30
C.	Données ouvertes	31
D.	Enquêtes auprès des ménages	32
E.	Utilisation des mégadonnées en statistique officielle	32
F.	Développement des statistiques régionales	33
G.	Comptabilité nationale	33
H.	Comptabilité environnementale et économique	34
I.	Statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles	34
J.	Statistiques agricoles et rurales	35
K.	Statistiques des changements climatiques	35
L.	Classifications statistiques	36
M.	Statistiques sur les réfugiés	36
N.	Statistiques des incapacités	37
O.	Statistiques du travail et de l'emploi	37
P.	Statistiques du vieillissement de la population et données ventilées par âge	38
Q.	Méthodes de travail de la Commission de statistique	38
III.	Questions soumises pour information	39
A.	Statistiques démographiques	39
B.	Statistiques ventilées par sexe	39
C.	Statistiques de la pauvreté	39
D.	Statistiques de l'énergie	39
E.	Statistiques des services	40
F.	Statistiques des technologies de l'information et des communications	40
G.	Programme de comparaison internationale et statistiques des prix	40
H.	Statistiques des échanges numériques et du commerce électronique	40
I.	Statistiques des sciences, de la technologie et de l'innovation	41
J.	Statistiques du secteur informel	41
K.	Statistiques de l'environnement	41
L.	Coordination des programmes statistiques	41
M.	Intégration des données statistiques et géospatiales	42
N.	Statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité	42
O.	Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	42
IV.	Questions relatives au programme (Division de statistique)	43

V.	Ordre du jour provisoire et dates de la cinquantième session de la Commission.....	44
VI.	Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-neuvième session	45
VII.	Organisation de la session	46
A.	Ouverture et durée de la session	46
B.	Participation	46
C.	Élection du Bureau	46
D.	Ordre du jour et organisation des travaux.....	46
E.	Documentation	47

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquantième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session ;
- b) Décide que la cinquantième session de la Commission se tiendra à New York du 5 au 8 mars 2019 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquantième session de la Commission, tels que reproduits ci-dessous :

Ordre du jour provisoire de la cinquantième session de la Commission

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur le programme de travail et le calendrier provisoires de la session

3. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Statistiques démographiques ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques des établissements humains ;

Documentation

Rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

- c) Statistiques sanitaires ;

Documentation

Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé

- d) Statistiques de la criminalité ;
Documentation
Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
 - e) Statistiques des migrations internationales ;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - f) Statistiques de l'éducation ;
Documentation
Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 - g) Registres et statistiques de l'état civil ;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - h) Statistiques sur les drogues et la consommation de drogues ;
Documentation
Rapport conjoint du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
4. Statistiques économiques :
- a) Comptabilité nationale ;
Documentation
Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale
 - b) Statistiques industrielles ;
Documentation
Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 - c) Registres d'entreprises ;
Documentation
Rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises
 - d) Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique ;
Documentation
Rapport du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique
 - e) Statistiques des finances ;
Documentation
Rapport du Fonds monétaire international

- f) Programme de comparaison internationale ;
Documentation
Rapport de la Banque mondiale
- g) Statistiques des prix ;
Documentation
Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix
Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix
- 5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :
 - a) Comptabilité environnementale et économique ;
Documentation
Rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique
 - b) Statistiques agricoles et rurales ;
Documentation
Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 - c) Statistiques relatives aux catastrophes.
Documentation
Rapport conjoint du Secrétaire général, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Europe et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.
- 6. Activités non classées par domaine :
 - a) Coordination des programmes statistiques ;
Documentation
Rapport du Comité de coordination des activités statistiques
 - b) Principes fondamentaux de la statistique officielle ;
Documentation
Rapport des Amis de la Présidence
 - c) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun des données et métadonnées ;
Documentation
Rapport des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques
 - d) Renforcement des capacités statistiques ;
Documentation
Rapport du Secrétaire général

- e) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable

- f) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- g) Cadres nationaux d'assurance de la qualité ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- h) Intégration des données statistiques et géospatiales ;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales

- i) Mégadonnées ;

Documentation

Rapport du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle

- j) Développement des statistiques régionales ;

Documentation

Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- k) Données ouvertes ;

Documentation

Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle

- l) Méthodes de travail de la Commission de statistique.

Documentation

Report du Bureau de la Commission

7. Questions relatives au programme (Division de statistique).

8. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante et unième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session de la Commission

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission

9. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquantième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil.

49/101

Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable¹ et remercié le Groupe d'experts et ses différents groupes de travail des progrès accomplis ;

b) A approuvé la proposition d'améliorations annuelles, présentée à l'annexe II du rapport du Groupe d'experts, et la proposition de calendrier pour l'examen complet de 2020 ;

c) S'est félicitée des progrès accomplis dans l'élaboration d'une méthode de calcul pour les indicateurs de catégorie III, s'est dite préoccupée par le fait que certains objectifs sont toujours assortis d'une majorité d'indicateurs de catégorie III, et a souligné qu'il fallait s'empresse d'élaborer les indicateurs de catégorie III, en prêtant une attention particulière aux indicateurs essentiels pour les petits États insulaires en développement ;

d) A prié le Groupe d'experts d'envisager la possibilité d'employer, dans un premier temps, les indicateurs existants au lieu des indicateurs de catégorie III, en attendant la mise au point de ces derniers ;

e) A également prié le Groupe d'experts de déterminer clairement les différentes variables et catégories de ventilation des données nécessaires pour les indicateurs du cadre, en gardant à l'esprit les ressources nécessaires et le principe clef du Programme de développement durable à l'horizon 2030², qui est de ne laisser personne de côté ;

f) S'est félicitée des efforts déployés par le Groupe d'experts pour améliorer la circulation et la communication de données à l'échelle mondiale, et a accueilli avec satisfaction le projet de directives sur la circulation et la communication des données à l'échelle mondiale en lien avec les objectifs de développement durable, premier pas en vue d'améliorer la coordination et l'harmonisation des systèmes de données

¹ E/CN.3/2018/2.

² Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

nationaux et internationaux et de garantir la transparence totale des données, des métadonnées et des agrégats présentés dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ;

g) A prié le Groupe d'experts de collaborer avec les organismes responsables des indicateurs et d'instaurer un dialogue fructueux entre toutes les parties, de perfectionner encore les directives à la lumière des préoccupations exprimées à sa quarante-neuvième session et de déterminer des critères d'application des directives qui soient fondés sur les bonnes pratiques et sur les moyens de limiter la charge que peuvent représenter les directives envisagées en termes de temps et de ressources pour les systèmes statistiques nationaux et internationaux, et qui permettent de résoudre les questions en suspens ;

h) A réaffirmé qu'il fallait se hâter de renforcer les capacités statistiques des pays afin de les mettre en mesure d'utiliser l'ensemble des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ;

i) S'est félicitée que l'importance des données pour des politiques fondées sur les faits soit reconnue dans l'avant-projet de pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et accueilli la proposition tendant à ce que le Bureau et la Division de statistique continuent de collaborer pour donner des conseils sur les aspects statistiques du projet proposé ;

j) A salué, dans ce contexte, les travaux que se propose de mener le Groupe d'experts sur l'amélioration des statistiques des migrations internationales, notamment la révision des recommandations internationales sur les statistiques des migrations internationales ;

k) A approuvé le projet de programme de travail du Groupe d'experts exposé dans la section V de son rapport.

49/102

Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable³ et s'est félicitée du travail accompli par la Division de statistique, en coopération avec les organismes des Nations Unies, pour assurer le suivi et l'examen à l'échelle mondiale du programme de développement durable à l'horizon 2030⁴, notamment en élaborant le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2017*⁵ et en mettant à jour la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ;

b) A prié la Division de statistique de publier des métadonnées appropriées et complètes ainsi que des directives sur la compilation de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ;

c) A pris acte avec satisfaction des projets de principes et de directives relatifs aux plateformes nationales de communication et de diffusion de données et a prié la Division de statistique de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquantième session ;

³ E/CN.3/2018/3.

⁴ Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.1.7.

d) S'est félicitée des efforts déployés pour élaborer un système fédérant les pôles nationaux et internationaux de données relatives aux objectifs de développement durable en vue de faciliter l'intégration des différentes sources de données, de favoriser l'interopérabilité des données, d'encourager la collaboration entre les partenaires issus de différents groupes de parties prenantes, notamment les fournisseurs de données géospatiales et d'autres données, et d'améliorer la circulation des données et la communication à l'échelle mondiale de données sur les objectifs de développement durable ;

e) A réaffirmé l'importance de la formation et du renforcement des capacités dans le domaine statistique, et s'est dite favorable à la création du Réseau mondial d'établissements de formation statistique, dont elle a approuvé le mandat et le projet de plan de travail sur deux ans ;

f) A noté que des pays avaient manifesté le souhait de contribuer aux travaux du Réseau mondial d'établissements de formation statistique et de son groupe consultatif.

49/103

Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030⁶, et a remercié ce dernier des travaux qu'il a menés au cours de l'année écoulée ;

b) A approuvé le mandat révisé du sous-groupe conjoint du Groupe de haut-niveau et du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, présenté à l'annexe III du rapport ;

c) A accueilli avec satisfaction l'enquête sur les besoins en renforcement des capacités, menée conjointement par le Groupe de haut niveau et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, et ses résultats préliminaires ;

d) A reconnu qu'une action mondiale concertée était nécessaire afin de réunir suffisamment de ressources en vue de contribuer à la collecte des données nécessaires pour satisfaire aux exigences relatives à la communication d'informations sur les objectifs de développement durable, en particulier celles des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement ;

e) A convenu qu'il fallait renforcer la coordination et améliorer l'efficacité du système statistique de l'ONU et faire en sorte que la statistique officielle soit mieux prise en compte au sein des organismes des Nations Unies ;

f) A examiné à cet égard une proposition préliminaire tendant à la création d'un poste de statisticien en chef des Nations Unies, et a chargé le Groupe de haut niveau de lui présenter, à sa cinquantième session, une proposition précisant le rôle, le niveau et les fonctions du poste en question, compte tenu notamment de ce qui

⁶ E/CN.3/2018/4.

pourrait améliorer la performance statistique du système dans le contexte de la réforme de l'ONU ;

g) A prié le Groupe de haut niveau d'organiser des consultations avec les acteurs concernés, en particulier le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies ;

h) A estimé qu'il importait de contribuer au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, comme le lui a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 71/313 du 6 juillet 2017 sur les travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a prié son Bureau, avec le Groupe de haut niveau, de collaborer étroitement avec le Bureau du Conseil économique et social pour qu'au moins une session du Forum soit entièrement consacrée aux données et à la statistique ainsi qu'aux besoins en matière de renforcement des capacités statistiques ;

i) Se félicite du travail accompli par le Groupe de haut niveau pour étudier des moyens de créer un dispositif de financement de l'exécution du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable ;

j) A pris acte du travail accompli par le Groupe de haut niveau et le Comité du programme pour préparer le deuxième Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui doit se tenir à Doubaï (Émirats arabes unis) en octobre 2018, et a réaffirmé que ce dernier devrait permettre un dialogue entre les différents producteurs de données et avec les utilisateurs de données (médias, société civile, décideurs) ainsi que le lancement de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats visant à révolutionner les données ;

k) A approuvé le projet de programme de travail du Groupe de haut niveau et prié ce dernier de lui faire rapport à sa cinquantième session.

49/104

Manuel d'organisation statistique

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la mise à jour du *Manuel d'organisation statistique*⁷, et a pris acte des progrès accomplis ;

b) A réaffirmé qu'il importait d'actualiser le *Manuel* pour apporter des réponses aux problèmes communs et proposer des solutions novatrices, notamment concernant la production et l'utilisation d'indicateurs de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁸ ;

c) A approuvé la proposition d'actualisation de la structure, des priorités et du contenu du *Manuel*, sous réserve que les adaptations et améliorations proposées soient dûment prises en compte au stade de la rédaction ;

d) A demandé que le travail d'actualisation soit inclusif, tienne compte des spécificités nationales et régionales et s'inscrive dans le prolongement des initiatives en cours ;

⁷ E/CN.3/2018/5.

⁸ Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

e) A approuvé les mécanismes de coordination et de consultation, notamment un groupe consultatif, dont la création a été proposée pour soutenir et guider le travail d'actualisation ;

f) A souscrit à la proposition de diffuser la version actualisée du *Manuel* sur une plateforme Web interactive destinée aux statisticiens en chef et aux hauts responsables des organismes de statistique ;

g) A accepté que le chapitre de présentation du *Manuel* soit diffusé sous forme papier afin de toucher le public le plus large possible ;

h) A souligné qu'il fallait diffuser largement le *Manuel* dans les langues officielles de l'ONU ainsi que dans des langues non officielles, et s'est félicitée des offres d'aide faites à cet égard.

49/105

Données ouvertes

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général⁹ et approuvé les recommandations issues du séminaire international sur les données ouvertes au service des objectifs de développement durable, tenu à Séoul en septembre 2017, qui sont exposées à la partie V du rapport ;

b) A noté que les organismes nationaux de statistique jouaient un rôle important dans la promotion de l'ouverture des données, non seulement les leurs mais également celles du secteur privé, d'autres organes publics et du milieu universitaire, et par conséquent dans la redéfinition des systèmes statistiques nationaux visant à inclure tous les producteurs et utilisateurs de données, compte tenu des régimes juridiques nationaux ;

c) A pris note des besoins urgents en formation et en renforcement des capacités des organismes nationaux de statistiques, qui doivent acquérir de nouvelles compétences pour mener à bien des initiatives relatives aux données ouvertes ;

d) A souligné qu'il importait de concilier protection de la confidentialité et ouverture des données ;

e) A décidé de charger un nouveau sous-groupe relevant du Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle d'établir des principes, de définir des orientations et d'assurer un appui pour l'ouverture des données dans les pays ;

f) A demandé que ce sous-groupe s'acquitte des tâches proposées, à savoir examiner les principes relatifs aux données ouvertes, réviser les cadres juridiques sur les données ouvertes, clarifier les aspects techniques et les compétences nécessaires à l'ouverture des données et donner des orientations sur cette dernière, notamment pour ce qui est de l'anonymisation des données, comme indiqué au paragraphe 21 du rapport du Secrétaire général ;

g) A également demandé que le sous-groupe mette en correspondance les principes relatifs aux données ouvertes avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle, et travaille sur des principes et des outils relatifs à l'interopérabilité des données ;

⁹ E/CN.3/2018/6.

h) A noté que plusieurs pays avaient manifesté le souhait de faire partie de ce sous-groupe ;

i) A prié le Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle de lui faire rapport à sa cinquantième session, notamment sur les activités de son sous-groupe sur les données ouvertes.

49/106

Enquêtes auprès des ménages

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages¹⁰ ;

b) A souligné que les enquêtes auprès des ménages constituaient une importante source de données relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030¹¹, et a recommandé de considérer les travaux sur ces enquêtes de manière intégrée dans le cadre de l'écosystème actuel des sources de données utiles au suivi des objectifs de développement durable, et de mettre en évidence les points forts et les points faibles de chacune des sources de données ;

c) S'est félicitée des travaux menés par le Groupe de travail intersecrétariats pour répertorier les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pouvant être obtenus à partir des enquêtes auprès des ménages, et a décidé que ces travaux devaient se poursuivre pour déterminer la contribution des enquêtes auprès des ménages dans la production statistique et répertorier les lacunes ;

d) A souscrit à la création d'un fonds d'affectation spéciale pour la coordination technique, la validation méthodologique et l'établissement des normes, ainsi que les activités de consultation et la sensibilisation menées dans les pays, tel qu'indiqué dans la partie III du rapport du Groupe de travail intersecrétariats, s'est notamment félicitée de l'approche transversale adoptée par le Groupe, et a encouragé ce dernier à fixer des priorités dans son plan de travail et à préciser les ressources nécessaires, ce qui devrait également profiter aux petits États insulaires en développement ;

e) S'est dite consciente que de nombreux pays avaient besoin de ressources et de mesures de renforcement des capacités supplémentaires pour réaliser des enquêtes visant à obtenir les données relatives au Programme 2030 ;

f) A recommandé que le Groupe de travail intersecrétariats mette au point des modules que les pays pourraient incorporer à leurs enquêtes et donne des directives sur divers domaines méthodologiques ;

g) A invité le Groupe de travail intersecrétariats à engager la mise à jour des directives méthodologiques sur les enquêtes auprès des ménages dans une optique transversale, notamment pour ce qui est de l'échantillonnage, de la ventilation et de la combinaison des modes de collecte, en tenant compte des spécificités nationales et régionales.

¹⁰ E/CN.3/2018/7.

¹¹ Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

49/107

Utilisation des mégadonnées en statistique officielle

La Commission de statistique :

a) A félicité le Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle des progrès accomplis dans ses travaux, tels que décrits dans son rapport¹² ;

b) S'est réjouie des produits élaborés jusque-là par le Groupe de travail sous forme de manuels, de méthodes et de supports de formation ;

c) A engagé le Groupe de travail à faciliter l'accès à tous ses produits et services, en veillant à ce que la qualité de ces produits soit vérifiée par un groupe consultatif adapté, qui pourrait être composé de spécialistes issus d'organismes statistiques nationaux, du milieu universitaire, de partenaires scientifiques et techniques et d'autres milieux, selon qu'il conviendra ;

d) A confirmé que l'utilisation des mégadonnées et d'autres sources de données nouvelles était essentielle à la modernisation des institutions statistiques nationales, afin que celles-ci gardent leur raison d'être dans un domaine en évolution rapide ;

e) A souligné que les mégadonnées pouvaient servir à combler des lacunes, à améliorer la rentabilité des opérations statistiques, à renouveler les enquêtes et à accroître la granularité des produits ;

f) A encouragé le Groupe de travail à faire fond sur les résultats obtenus jusque-là en mettant des produits et services de portée pratique à la disposition du système statistique mondial, afin de favoriser la production de statistiques et d'indicateurs, notamment les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ;

g) S'est félicitée des conférences internationales sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle organisées par Groupe de travail, qui ont été l'occasion d'exposer les dernières nouveautés, et notamment de la dernière conférence en date, qui a été accueillie dans d'excellentes conditions à Bogota en novembre 2017 et a permis de dispenser des formations pratiques ;

h) A souscrit à la Déclaration de Bogota, qui donne des orientations sur la voie à suivre dans ce domaine ;

i) A approuvé les projets du Groupe de travail tendant à mettre en place des espaces d'échanges collaboratifs de données et de services de données au niveau mondial, dans le cadre desquels la communauté statistique travaillera de concert avec les entreprises du secteur des technologies, les fournisseurs de données et le milieu universitaire, notamment en ce qui concerne l'élaboration de normes et de lignes directrices en matière de gouvernance et de gestion de l'information ;

j) A souligné qu'il était nécessaire d'examiner avec soin les défis sociétaux que représentent la confiance, la déontologie, le respect de la vie privée ainsi que la confidentialité et la sécurité des données ;

k) A soutenu la proposition du Groupe de travail visant à continuer de développer une plateforme mondiale participative de recherche et de développement de données, services et applications fiables, en se fondant sur des exemples tirés des

¹² E/CN.3/2018/8.

équipes spéciales du Groupe de travail pour mettre au point un test de validation reposant sur une architecture fédérée de bases de données de référence ;

l) A décidé que la phase de mise au point du test de validation de la plateforme mondiale du Groupe de travail devait commencer et durer jusqu'à mars 2020, a rappelé qu'il était nécessaire de présenter l'étude de viabilité de la plateforme, et a demandé que des travaux soient entrepris pendant cette phase concernant les considérations juridiques, déontologiques et financières et que des mesures soient prises pour permettre aux petits États insulaires en développement d'accéder aux mégadonnées ;

m) A souligné l'importance des activités de renforcement des capacités, notamment pour les pays en développement, dans le domaine de l'utilisation des données issues de l'imagerie satellitaire, de celles issues des téléphones mobiles et des autres sources de données nouvelles, comme par exemple les données issues des plateformes de commerce électronique ;

n) A prié le Groupe de travail de lier étroitement ses travaux aux initiatives régionales en cours, en prêtant attention aux différents besoins des utilisateurs et aux différentes conditions d'utilisation et en s'efforçant d'éviter tout chevauchement ;

o) A pris note du souhait exprimé par le Rwanda d'accueillir la cinquième Conférence internationale sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle en 2019 et par la République de Corée d'organiser la sixième conférence ;

p) S'est félicitée du vif désir manifesté par plusieurs pays de participer aux travaux du Groupe de travail et de ses équipes spéciales.

49/108 Développement des statistiques régionales

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur le développement des statistiques régionales en Afrique¹³ ;

b) S'est félicitée des travaux importants menés par les pays africains, les institutions panafricaines et autres partenaires pour favoriser le développement des statistiques en Afrique ;

c) S'est réjouie du rôle moteur que jouent la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine pour favoriser le développement des statistiques, et a notamment salué les travaux consistant à tirer parti des nombreuses possibilités qu'offre la révolution des données ;

d) A appuyé l'appel lancé pour que les partenaires intensifient leur soutien dans le domaine des statistiques, en particulier en Afrique ;

e) A souligné qu'il fallait apporter des ressources financières et une assistance technique suffisantes en vue de la mise en œuvre des programmes nationaux de statistique ;

f) A accueilli avec satisfaction les travaux menés par la Commission économique pour l'Afrique pour mettre les données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹⁴ et de l'Agenda 2063.

¹³ E/CN.3/2018/9.

¹⁴ Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

49/109 Comptabilité nationale

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale¹⁵, a salué les activités menées par les membres du Groupe de travail, les commissions régionales, d'autres organisations régionales et les pays pour faciliter l'application du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008¹⁶ et la production des statistiques connexes, et a approuvé les programmes de travail pour 2018 du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale ;

b) A accueilli avec satisfaction l'initiative prise par le Groupe de travail de réfléchir aux questions conceptuelles importantes, dont certaines pourraient dépasser le cadre du SCN de 2008, et a demandé au Groupe de travail de lui rendre compte, à sa cinquantième session, des progrès accomplis dans l'examen des questions liées à la mondialisation (y compris les unités statistiques et les producteurs de biens sans usines), à la numérisation (y compris les mesures connexes relatives aux prix et à la productivité) et au bien-être et à la durabilité (dans le cadre du SCN), lesquelles occupent une place centrale dans l'économie mondiale et le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹⁷, ainsi que des questions liées à la finance islamique et au secteur informel ;

c) S'est dite préoccupée par le nombre relativement élevé d'États Membres qui sont toujours dans l'incapacité de satisfaire aux exigences minimales relatives à la portée et à la précision des données sur la comptabilité nationale, a accueilli avec satisfaction l'initiative prise par le Groupe de travail d'intensifier son soutien aux États Membres qui ont pris du retard, et a prié instamment les pays ne se conformant pas suffisamment à ces exigences de compiler les données de base permettant de produire des comptes nationaux utiles aux décideurs et adaptés aux objectifs visés ;

d) A demandé au Groupe de travail de continuer à donner des conseils pratiques pouvant faciliter l'application du SCN de 2008 au moyen de manuels, de guides et de directives ainsi que l'utilisation des outils, des méthodes et des technologies modernes de renforcement des capacités (la formation en ligne, par exemple) et des outils de communication afin que le grand public ait une meilleure compréhension de la comptabilité nationale ;

e) A noté que, dans le domaine de la comptabilité nationale, l'utilisation du mécanisme Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) progressait, et a estimé qu'en appliquant les protocoles SDMX, les pays verraient la transmission de leurs données facilitée et leur tâche de communication des informations aux organisations internationales allégée.

49/110 Comptabilité environnementale et économique

La Commission de statistique :

a) A salué les travaux menés par le Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique, qui sont exposés en détail dans son rapport¹⁸, a noté

¹⁵ [E/CN.3/2018/10](#).

¹⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.29.

¹⁷ Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

¹⁸ [E/CN.3/2018/11](#).

l'utilisation et l'importance croissantes du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE), et a engagé le Comité à intensifier ses travaux dans le domaine de l'application du SCEE ;

b) A demandé au Comité d'experts de poursuivre ses activités de coordination à l'appui du SCEE, en mettant bien en évidence sur son site Web le super calendrier, son programme de travail et la liste des groupes menant des travaux sous ses auspices ainsi que le mandat de chacun de ces groupes ;

c) A appuyé la promotion du programme de recherche du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique, et a prié le Comité d'experts d'élaborer un recueil destiné à concourir à sa mise en œuvre dans les pays et de faire progresser les travaux visant à établir des liens entre le SCEE et les comptes satellites du tourisme en vue de favoriser la mesure du tourisme durable ;

d) A souscrit à la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) et a encouragé les pays à contribuer financièrement et en nature à ce travail ainsi qu'à continuer de tester ce système pour contribuer à sa révision ;

e) A souligné qu'il importait d'élaborer des bases de données mondiales sur le SCEE à partir des ensembles existants de données nationales et internationales, dans la mesure du possible, a rappelé qu'il était essentiel que les pays approuvent les données figurant dans la base avant leur diffusion, et a insisté sur la nécessité d'améliorer les statistiques de base en vue de l'application du SCEE ;

f) A salué les efforts faits par le Comité d'experts pour consolider le renforcement des capacités nationales en intensifiant la coordination, la formation en ligne, l'assistance technique sur place et en dispensant davantage d'ateliers présentiels, de façon à répondre efficacement aux besoins nationaux, et a engagé la Division de statistique à élargir son appui aux pays, en faisant fond sur la mise en place réussie du projet de Compte de l'ONU pour le développement et sur l'expérience acquise dans le cadre du projet de comptabilisation du capital naturel et de valorisation des services écosystémiques, financé par l'Union européenne ;

g) A pris note des précisions données par le Secrétariat concernant l'utilisation des statistiques et bilans énergétiques figurant dans les bases de données internationales comme point de départ pour la compilation des comptes de l'énergie du SCEE ;

h) A insisté sur le fait que l'application du SCEE facilitait le décloisonnement au sein de l'organisme national de statistique et du système de statistique national et permettait ainsi d'harmoniser les concepts, les définitions et la terminologie dans l'ensemble du système ;

i) A noté que l'utilisation du SCEE aux fins de la compilation des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable rencontrait un fort soutien, et a prié le Comité d'experts de jouer un rôle actif dans ce travail en vue de l'examen des indicateurs en 2020 ;

j) A pris note de la stratégie de communication et accueilli avec satisfaction la lettre d'information et les efforts visant à promouvoir le SCEE au sein de la communauté statistique et auprès des décideurs et autres parties prenantes ;

k) A demandé que les statistiques sur les océans soient prises en compte dans le cadre du travail de révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale), et a pris note du souhait exprimé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

et le Programme des Nations Unies pour l'environnement de jouer un rôle directeur dans ce travail ;

l) S'est félicitée de la mise au point du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en collaboration avec la Division de statistique, et a encouragé sa mise en œuvre.

49/111

Statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles

La Commission de statistique :

a) A salué les travaux menés par le Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles, qui sont exposés en détail dans son rapport¹⁹ ;

b) A approuvé le manuel sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles et a demandé instamment qu'il soit publié rapidement ;

c) A constaté que le Groupe avait achevé le mandat qui lui avait été initialement confié mais a noté qu'un plus vaste travail méritait d'être mené dans le domaine des ressources naturelles, et a demandé au Bureau de consulter les parties prenantes pour décider des modalités de travail les plus adaptées.

49/112

Statistiques agricoles et rurales

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les tendances récentes relatives aux statistiques agricoles et rurales²⁰ ;

b) A félicité le Comité directeur de la stratégie mondiale et les partenaires régionaux de l'excellent travail mené en ce qui concerne l'application de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, a pris note avec intérêt des résultats obtenus dans la réalisation de ses objectifs liés à la recherche et à l'élaboration de méthodes rentables de production de statistiques sur l'alimentation et l'agriculture, à la mise au point de supports de formation et à la fourniture de services techniques aux pays ;

c) S'est dite favorable à l'élaboration d'un second plan d'action pour la Stratégie mondiale, en mettant l'accent sur l'application de méthodes rentables à l'échelle nationale, et a demandé que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes soit associée à sa mise en œuvre ;

d) S'est félicitée des travaux actuellement menés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques agricoles et rurales pour promouvoir les nouvelles méthodes dans le domaine des statistiques agricoles, et a encouragé le Groupe d'experts à les poursuivre ;

¹⁹ E/CN.3/2018/12.

²⁰ E/CN.3/2018/13.

e) A approuvé la proposition de principes directeurs concernant la collecte de données relatives à l'alimentation dans les enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages, et a demandé instamment qu'ils soient appliqués pour améliorer la comparabilité internationale dans ce domaine ;

f) A pris note du texte final du volume 2 du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 et a encouragé les États Membres à s'y référer dans le cadre de la mise en œuvre du cycle de recensement de 2020 ;

g) A invité instamment les États Membres à conduire au moins un recensement de l'agriculture au cours de la période 2016-2025 ;

h) A demandé aux pays, aux partenaires fournisseurs de ressources et aux autres donateurs de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du cycle de recensement de l'agriculture de 2020 ;

i) A salué les travaux menés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques agricoles et rurales, en partenariat avec la Commission européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale, en vue de l'élaboration d'une définition internationale et intégrée des zones urbaines et rurales, et a souscrit à la proposition tendant à ce que cette définition lui soit présentée pour examen à sa cinquantième session en 2019 ;

j) A accueilli avec satisfaction et approuvé les progrès accomplis en ce qui concerne la définition des petits producteurs alimentaires et a demandé que les travaux à cet égard se poursuivent.

49/113

Statistiques des changements climatiques

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général, établi par la Division de statistique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et également pour la première fois avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin de promouvoir les liens entre statistiques et élaboration de politiques²¹ ;

b) A souscrit aux travaux menés par la Division de statistique pour mettre au point un ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques en faisant fond efficacement et selon que de besoin sur l'ensemble des autres activités menées dans ce domaine ;

c) A approuvé la liste, établie par la Division de statistique, des activités relatives à la mise au point de l'ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques qui seront intégrées au programme de travail devant lui être soumis à une prochaine session ;

d) A approuvé l'élargissement du mandat du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement afin que celui-ci examine d'autres aspects des statistiques et indicateurs sur les changements climatiques et participe à l'élaboration du programme de travail susmentionné ;

e) A demandé instamment aux pays de participer à l'étude pilote sur les statistiques et indicateurs relatifs aux changements climatiques actuellement menée

²¹ E/CN.3/2018/14.

par la Division de statistique ainsi qu'à la consultation mondiale qui doit être menée sur le sujet ;

f) A rappelé qu'il importait de renforcer la collaboration entre les organismes nationaux de statistique et les autorités nationales chargées de communiquer des informations liées aux changements climatiques au secrétariat de la Convention-cadre et d'investir dans l'établissement de statistiques sur les changements climatiques, en particulier des statistiques de base sur l'environnement, l'énergie, l'agriculture et l'industrie, étant donné qu'une plus grande quantité et une plus grande variété de données devraient être nécessaires pour appliquer l'Accord de Paris ;

g) A prié la Division de statistiques et le secrétariat de la Convention-cadre de resserrer les liens entre statistiques et élaboration de politiques, notamment en entreprenant conjointement d'élaborer des statistiques et des indicateurs sur les changements climatiques, en promouvant la formation et le renforcement des capacités en commun avec d'autres partenaires et en recherchant des moyens d'encourager les organismes nationaux de statistique à jouer un plus grand rôle dans l'élaboration des données à présenter au secrétariat de la Convention-cadre, aux fins de l'application de l'Accord de Paris ;

h) A souscrit aux travaux menés actuellement par l'équipe spéciale de la Commission économique pour l'Europe chargée d'élaborer un ensemble d'indicateurs principaux sur les changements climatiques, et a invité les États à mettre à l'essai l'ensemble préliminaire d'indicateurs principaux mis au point par l'équipe spéciale et à établir des feuilles de route en vue de l'élaboration de statistiques sur les changements climatiques ;

i) S'est félicitée de l'harmonisation et de la coordination du travail actuellement mené par la Division de statistiques et la Commission économique pour l'Europe en ce qui concerne les méthodes de travail et l'élaboration d'indicateurs, et les a encouragées à continuer sur cette voie ;

j) A noté que le Système de comptabilité environnementale et économique avait été utilisé pour mettre au point l'ensemble de statistiques sur les changements climatiques de la Commission économique pour l'Europe, de façon à créer des liens avec l'économie et à des fins d'analyse, et a souhaité que le Système continue d'être examiné, notamment dans le cadre de l'établissement des comptes des émissions atmosphériques ;

k) S'est réjouie qu'une plus grande attention soit portée aux statistiques en matière de catastrophes compte tenu de l'importance du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, et a décidé de faire de cette question un point distinct de l'ordre du jour de sa cinquantième session, en mettant à profit les travaux actuellement menés dans ce domaine par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Europe et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

49/114

Classifications statistiques

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales²² et a salué les travaux menés par ce dernier ;

²² E/CN.3/2018/15.

- b) A approuvé la version révisée de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle et a recommandé que les pays s'en servent comme norme statistique dans les domaines correspondants ;
- c) A demandé instamment qu'une assistance technique dans le domaine de l'application des classifications internationales soit fournie sous forme d'ateliers de formation et que des documents complémentaires, notamment des tableaux de correspondance, soient distribués ;
- d) S'est déclarée favorable à ce que les travaux du Groupe d'experts soient étendus aux nouveaux domaines de classification, comme l'identité de genre, aux classifications environnementales et à l'adaptation des classifications régionales, comme il est indiqué au paragraphe 26 du rapport du Groupe d'experts ;
- e) A prié le Groupe d'experts d'établir un calendrier de révision des classifications centrales en vue de simplifier et d'harmoniser la révision des classifications à la fois au niveau des organismes des Nations Unies et aux niveaux régional et local et d'éviter les complications et les difficultés lors de leur application.

49/115 Statistiques sur les réfugiés

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés²³ et a salué les travaux menés par ce dernier ;
- b) A remercié le Groupe d'experts d'avoir organisé une consultation mondiale à laquelle ont participé les organismes nationaux de statistique, et a approuvé les recommandations internationales sur les statistiques relatives aux réfugiés ainsi que le rapport technique sur les statistiques relatives aux déplacés, compte pleinement tenu des observations faites lors de l'examen ;
- c) A souscrit à la proposition de transformer le rapport technique sur les statistiques relatives aux déplacés en un ensemble de recommandations ;
- d) S'est dite consciente des difficultés que pose la mise en œuvre des recommandations sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux déplacés, et s'est déclarée favorable à l'élaboration d'un manuel du producteur de statistiques, dans lequel figureraient des conseils pratiques et une méthode perfectionnée de recueil des statistiques sur les réfugiés et les déplacés ;
- e) A demandé que les recommandations sur les statistiques relatives aux déplacés et le manuel du producteur de statistiques lui soient présentés à sa cinquante et unième session en 2020 ;
- f) A reconnu qu'aux fins de la comparabilité des données dans les pays et entre les pays et les organismes internationaux, il importait de disposer d'un cadre statistique harmonisé concernant les réfugiés et les déplacés, et a souligné que toutes les sources de données devaient être utilisées, y compris les recensements de population, les enquêtes par sondage et les sources administratives ;
- g) A estimé qu'il était nécessaire que les notions de réfugié, de migrant et de déplacé soient clairement définies et qu'il fallait renforcer les capacités statistiques nationales pour permettre aux États Membres d'améliorer la qualité et la disponibilité de leurs statistiques sur les réfugiés et les déplacés, et a invité les organisations

²³ E/CN.3/2018/16.

internationales et régionales à aider à cet égard les États Membres qui en feraient la demande ;

h) A insisté sur la nécessité de mieux coordonner les différents besoins en matière de données entre l'Organisation des Nations Unies, Eurostat et les autres organisations internationales concernées.

49/116

Statistiques des incapacités

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport conjoint du Secrétaire général et du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités²⁴, et a salué les travaux actuellement menés dans ce domaine ainsi que les progrès accomplis aux niveaux international et régional ;

b) A pris note des activités que les organismes des Nations Unies et le Groupe de Washington se proposent de mener ;

c) A noté que les questionnaires du Groupe de Washington avaient été utilisés dans les enquêtes modèles sur le handicap menées par l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale ainsi que dans d'autres instruments nationaux de recueil de données, et qu'ils avaient servi à la ventilation des objectifs de développement durable ;

d) A approuvé la création d'un groupe d'experts chargé de réviser les Directives et principes pour l'établissement de statistiques sur les incapacités ainsi que l'élargissement de son mandat à l'étude des instruments méthodologiques et à la fourniture d'orientations sur la ventilation des données par handicap ;

e) A noté que, si la disponibilité des données avait augmenté au fil des années, de grandes disparités subsistaient dans les pays et entre les pays en ce qui concerne les estimations relatives aux incapacités, et a demandé à la Division de statistique, en collaboration avec les autres parties prenantes concernées, de rassembler et d'analyser des informations sur les pratiques nationales afin de comprendre les causes des différences constatées ;

f) A demandé aux pays, dans le cadre du suivi de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030²⁵ et compte tenu de la nécessité de ventiler les données par handicap, de choisir les outils de mesure appropriés selon les besoins nationaux en matière de données et d'examiner les notions, les objectifs et les avantages des différents outils et instruments de recueil des données existants ;

g) A demandé à toutes les parties prenantes concernées par cette thématique aux niveaux international, régional et sous-régional de collaborer, sous la direction de la Division de statistique, à l'harmonisation et à la coordination du renforcement des capacités de façon à tenir compte des besoins à court terme et à long terme des pays dans le domaine des statistiques.

²⁴ E/CN.3/2018/17.

²⁵ Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

49/117 Statistiques du travail et de l'emploi

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'Organisation internationale du Travail sur les évolutions récentes dans le domaine des statistiques du travail et de l'emploi²⁶, a exprimé son plein appui en faveur de la large application des nouvelles normes concernant les statistiques sur le travail, l'emploi et la sous-utilisation de la main d'œuvre, adoptées lors de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, et a reconnu que ces normes contribuaient au suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés au travail décent ;

b) A pris note des incidences que les nouvelles normes avaient sur les programmes nationaux de statistiques de la main-d'œuvre et a demandé des orientations sur l'élaboration d'une stratégie de communication visant à présenter les nouveautés aux utilisateurs ainsi que sur la façon dont les statistiques de la main-d'œuvre pouvaient servir à élaborer les politiques ;

c) A demandé instamment à l'Organisation internationale du Travail et à ses partenaires de se hâter d'établir des recommandations pratiques et des instruments d'enquête ainsi que d'aider rapidement les pays dans le cadre de l'adoption des nouvelles normes en matière de statistiques du travail ;

d) A salué le travail méthodologique que l'Organisation internationale du Travail a entrepris et les vastes consultations qu'elle a menées en prévision de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail, et s'est félicitée de la proposition de mettre à jour la Classification internationale d'après la situation dans la profession datant de 1993 en vue de permettre le suivi des changements intervenus récemment dans les relations de travail, y compris le nouveau recensement des entrepreneurs dépendants ;

e) A souscrit à la proposition de l'Organisation internationale du Travail de réviser les orientations et normes existantes concernant les statistiques du secteur informel et de l'emploi informel en collaboration étroite avec le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel.

49/118 Statistiques du vieillissement de la population et données ventilées par âge

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord²⁷ ;

b) A reconnu que les objectifs de développement durable constituaient un excellent moyen de faciliter les travaux d'élaboration d'outils et de méthodes standard pour la production de données ventilées par âge et de statistiques sur le vieillissement de la population ;

c) A décidé de créer le Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge pour faire progresser ces travaux, et a approuvé le mandat du Groupe proposé à l'annexe du rapport du Royaume-Uni ;

²⁶ E/CN.3/2018/18.

²⁷ E/CN.3/2018/19.

d) A invité le Groupe de Tichfield à collaborer étroitement avec les autres mécanismes de ventilation des données, notamment le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités ;

e) A noté que des ressources et une aide technique étaient nécessaires pour faciliter les travaux de production de statistiques sur le vieillissement de la population et de données ventilées par âge ;

f) A pris note du vif souhait exprimé par les pays de contribuer aux travaux du Groupe de Tichfield, compte tenu en particulier des priorités liées au vieillissement rapide de la population.

49/119

Méthodes de travail de la Commission de statistique

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction l'initiative et le rapport du Bureau relatifs à l'examen de ses méthodes de travail, et notamment du mécanisme des groupes d'étude²⁸ ;

b) A salué l'excellent travail réalisé par les groupes d'étude depuis leur création il y a plus de 20 ans ;

c) A reconnu le rôle particulier que les groupes d'étude jouaient à l'égard des autres groupes menant des travaux sous sa direction, et a souligné que la souplesse des méthodes de travail était un élément indispensable à leur efficacité ;

d) A encouragé tous les groupes à coopérer et à créer de nouvelles synergies dans le cadre de leurs travaux ;

e) A reconnu qu'il lui fallait améliorer son rôle de contrôle, notamment en évaluant correctement les travaux des groupes une fois que leur mandat initial a pris fin et en procédant à un examen approfondi des travaux des groupes actifs depuis longtemps ;

f) A demandé à tous les groupes d'étude de s'efforcer d'équilibrer davantage la participation à leurs travaux, notamment en cherchant à obtenir des ressources suffisantes pour leurs membres et en ayant recours aux outils de communication modernes ;

g) A demandé à tous les acteurs et parties prenantes de mieux tenir compte des activités des groupes d'étude dans leurs propres travaux, et a prié chaque groupe d'étude d'accroître la transparence de ses méthodes de travail et de ses produits ;

h) A demandé au Bureau de préparer un examen exhaustif de la structure et des fonctions de tous les types de groupes menant des travaux sous sa direction, qu'elle examinera à sa cinquantième session, compte tenu des propositions faites à la quarante-neuvième session.

49/120

Questions relatives au programme (Division de statistique)

La Commission de statistique a pris acte du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur le programme de travail de la Division,

²⁸ E/CN.3/2018/20.

notamment ses activités, ses plans et ses priorités. Elle a prié le Bureau d'examiner sur le fond les propositions de programme pour 2020.

49/121

Questions soumises pour information

La Commission de statistique a pris acte des rapports ci-après et des observations pertinentes formulées concernant certains d'entre eux :

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques²⁹

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe³⁰

Rapport de la Banque mondiale sur les statistiques de la pauvreté³¹

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie³²

Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services³³

Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement³⁴

Rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale³⁵

Rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international³⁶

Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de la Direction de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Organisation de coopération et de développement économiques relatif aux statistiques de la science, de la technologie et de l'innovation³⁷

Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel³⁸

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement³⁹

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique⁴⁰

Rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales⁴¹

Rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance⁴²

²⁹ E/CN.3/2018/21.

³⁰ E/CN.3/2018/22.

³¹ E/CN.3/2018/23.

³² E/CN.3/2018/24.

³³ E/CN.3/2018/25.

³⁴ E/CN.3/2018/26.

³⁵ E/CN.3/2018/27.

³⁶ E/CN.3/2018/28.

³⁷ E/CN.3/2018/29.

³⁸ E/CN.3/2018/30.

³⁹ E/CN.3/2018/31.

⁴⁰ E/CN.3/2018/32.

⁴¹ E/CN.3/2018/33.

⁴² E/CN.3/2018/34.

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique⁴³

⁴³ E/CN.3/2018/35.

Chapitre II

Questions soumises pour examen et décision

A. Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 1^{re}, 2^e et 7^e séances, les 6 et 9 mars 2018. À sa 1^{re} séance, le 6 mars, elle était saisie du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (E/CN.3/2018/2), du rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (E/CN.3/2018/3) et du rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CN.3/2018/4). Elle a examiné ces rapports successivement.

2. À sa 1^{re} séance, le 6 mars, la Commission a entendu une déclaration du représentant du Mexique, qui a présenté le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants du Danemark (au nom de l'Union Européenne), des Pays-Bas, de Cuba, de la Suisse, de la Lettonie, du Bélarus, de l'Allemagne, de la République de Corée, de la Fédération de Russie, de l'Égypte, de la Roumanie, de la Chine et du Pérou, ainsi que par les observateurs du Brésil, du Suriname (au nom de la Communauté des Caraïbes), de la Turquie, de la République-Unie de Tanzanie (au nom des États d'Afrique), du Kirghizistan, de Malte, du Ghana, de la République démocratique populaire lao, du Bangladesh (également au nom des pays les moins avancés), du Myanmar, de l'Arabie saoudite, de l'Indonésie, du Turkménistan, de l'Albanie et de la Nouvelle-Zélande.

3. À la même séance, des déclarations concernant le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ont été faites par les représentants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (au nom du Comité de coordination des activités de statistique), de la Commission économique pour l'Europe et du Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi que par les observateurs du secrétariat de la Communauté des Caraïbes et de l'État de Palestine.

4. À sa 2^e séance, le 6 mars, la Commission a poursuivi son examen du point 3 a) de l'ordre du jour et a entendu des déclarations concernant le même rapport, faites par le représentant du Mexique et par les observateurs de la Jamaïque, de la Pologne, de l'Italie, des Fidji, de l'Inde, de la Malaisie, de la Mongolie, du Maroc (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Monténégro et du Népal.

5. À la même séance, des déclarations ont également été faites par le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et par l'observateur du secrétariat de la Communauté du Pacifique.

6. À la même séance également, la Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

7. À sa 2^e séance également, la Commission a entendu une déclaration au titre du point 3 a) de l'ordre du jour faite par la Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants du Mexique, du Japon et du

Qatar, ainsi que par les observateurs du Suriname (également au nom de la Communauté des Caraïbes), de la Turquie, du Brésil, de la Suède et des Philippines.

8. À la même séance, la Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

9. À la même séance également, la Commission a entendu une déclaration au titre du point 3 a) de l'ordre du jour faite par l'observateur de la Hongrie, qui a présenté le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants de la Suisse, du Japon, du Mexique, du Canada, de l'Afrique du Sud, des États-Unis d'Amérique et du Danemark, ainsi que par les observateurs de l'Argentine, de l'Angola, des Philippines, de la Pologne, de l'Équateur, de la Finlande, de la Mongolie, du Suriname, de l'Arménie, de l'Italie, du Brésil, de la Suède, de l'Australie, de l'Albanie et d'Haïti.

10. À sa 2^e séance également, des déclarations ont également été faites par l'observateur de l'État de Palestine (au nom des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) et par les représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (au nom du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies).

11. À la même séance, la Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

12. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 a) de son ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision [49/101](#)).

13. À la même séance, la Commission était saisie d'un autre projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 a) de son ordre du jour dans un autre document non officiel, qu'elle a également adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision [49/102](#)).

14. À la même séance également, la Commission était saisie d'un autre projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 a) de son ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision [49/103](#)).

B. Manuel d'organisation statistique

15. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 2^e et 7^e séances, les 6 et 9 mars 2018. À sa 2^e séance, le 6 mars, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le Manuel d'organisation statistique ([E/CN.3/2018/5](#)).

16. À sa 2^e séance, le 6 mars, la Commission a entendu une déclaration du conseiller interrégional pour l'organisation et la gestion des systèmes statistiques nationaux de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, qui a présenté le rapport du Secrétaire général. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, du Bélarus, du Mexique, du Kenya (au nom des États d'Afrique), de Cuba, de la République de Corée, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Qatar, ainsi que par les observateurs de l'Arménie, de l'Argentine, de la Finlande, du Kirghizistan, du Suriname (également

au nom de la Communauté des Caraïbes), de la Turquie, de la Gambie, de la Malaisie, de la Jordanie, de la Pologne, de l'Équateur, de la République-Unie de Tanzanie, du Bangladesh et de la République dominicaine.

17. À la même séance, des déclarations ont également été faites par l'observateur de l'État de Palestine (au nom des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) et par le représentant de la Commission économique pour l'Europe.

18. À la même séance également, le conseiller interrégional pour l'organisation et la gestion des systèmes statistiques nationaux de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

19. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 b) de son ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision [49/104](#)).

C. Données ouvertes

20. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à ses 3^e et 7^e séances, les 7 et 9 mars 2018. À sa 3^e séance, le 7 mars, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les données ouvertes ([E/CN.3/2018/6](#)), qui a été présenté oralement par la Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales.

21. À sa 3^e séance, le 7 mars, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne (également au nom de l'Union européenne), des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Fédération de Russie, de l'Égypte (également au nom des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), du Danemark et du Mexique, ainsi que par les observateurs de l'Italie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Arabie saoudite, de la Malaisie, des Philippines, de la Tunisie, de la République dominicaine, de la Jamaïque (également au nom de la Communauté des Caraïbes), de la Jordanie, de Maurice, de l'Argentine, du Suriname, de la Finlande, de la Pologne, du Brésil, de la Turquie, de la République-Unie de Tanzanie et de la France.

22. À la même séance, les représentants de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont également fait des déclarations.

23. À la même séance également, la Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

24. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 c) de son ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision [49/105](#)).

D. Enquêtes auprès des ménages

25. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 3^e et 7^e séances, les 7 et 9 mars 2018. À sa 3^e séance, le 7 mars, elle était saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages (E/CN.3/2018/7), qui a été présenté oralement par le représentant de l'Organisation internationale du Travail.

26. À sa 3^e séance, le 7 mars, des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération de Russie, du Japon, des États-Unis d'Amérique, de la Chine et de l'Égypte, ainsi que par les observateurs de l'Arabie saoudite, des Philippines, du Nigéria (également au nom du Groupe des États d'Afrique), du Suriname, du Cambodge, de l'Arménie, de la République dominicaine, du Maroc (également au nom des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), d'Haïti, de la Tunisie, de l'Indonésie et du Népal.

27. À la même séance, des déclarations ont également été faites par le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (également au nom du Comité de coordination des activités de statistique) et par les observateurs du secrétariat de la Communauté du Pacifique (également au nom de l'Alliance des petits États insulaires) et du secrétariat de la Communauté des Caraïbes.

28. À la même séance également, la Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

29. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 d) de son ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 49/106).

E. Utilisation des mégadonnées en statistique officielle

30. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 3^e, 4^e et 7^e séances, les 7 et 9 mars 2018. À sa 3^e séance, le 7 mars, la Commission était saisie du rapport du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle (E/CN.3/2018/8), qui a été présenté oralement par le représentant du Danemark.

31. À sa 3^e séance, le 7 mars, des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Mexique, de la République de Corée, de l'Égypte, de la Suisse, de l'Allemagne, de la Roumanie, des États-Unis d'Amérique, du Canada et des Pays-Bas, ainsi que par les observateurs de l'Arabie saoudite, de la Nouvelle-Zélande, du Rwanda (également au nom du Groupe des États d'Afrique), du Bangladesh, de la Malaisie, des Philippines, de la France, de la Finlande, de la Pologne et de l'Indonésie.

32. À sa 4^e séance, le 7 mars, la Commission a poursuivi son examen du point 3 e) de l'ordre du jour et a entendu des déclarations faites par les représentants du Qatar et de la Chine ainsi que par les observateurs de l'Italie, des Émirats arabes unis et de la République dominicaine.

33. À la même séance, l'observateur du secrétariat de la Communauté des Caraïbes et le représentant du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle ont également fait des déclarations.

34. À la même séance également, le Chef du Service des statistiques du commerce de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

35. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 e) de son ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 49/107).

F. Développement des statistiques régionales

36. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, les 7 et 9 mars 2018. À sa 4^e séance, le 7 mars, elle était saisie du rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur le développement des statistiques régionales en Afrique (E/CN.3/2018/9), qui a été présenté oralement par le représentant de la Commission économique pour l'Afrique.

37. À sa 4^e séance, le 7 mars, des déclarations ont été faites par les représentants de Cuba et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que par l'observateur de l'Ouganda.

38. À la même séance, les représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont également fait des déclarations.

39. À la même séance également, le Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

40. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 f) de son ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 49/108).

G. Comptabilité nationale

41. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, les 7 et 9 mars 2018. À sa 4^e séance, le 7 mars, elle était saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2018/10), qui a été présenté oralement par le représentant du Fonds monétaire international.

42. À sa 4^e séance, le 7 mars, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Mexique, de la République de Corée, de la Chine et de l'Afrique du Sud, ainsi que par les observateurs de la Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes), du Sénégal (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Cambodge, du Bangladesh, des Philippines, du Suriname, du Maroc, de la Jordanie, du Koweït, de la Finlande, de la Malaisie, de l'Italie, de la Suède, de l'Indonésie et de l'Inde.

43. À la même séance, le représentant du Centre de statistique du Conseil de coopération des États arabes du Golfe a également fait une déclaration.

44. À la même séance également, le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

45. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 g) de son ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 49/109).

H. Comptabilité environnementale et économique

46. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, les 7 et 9 mars 2018. À sa 4^e séance, le 7 mars, elle était saisie du rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique (E/CN.3/2018/11), qui a été présenté oralement par le représentant des Pays-Bas.

47. À sa 4^e séance, le 7 mars, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, du Bélarus, de l'Afrique du Sud, du Mexique et de l'Égypte, ainsi que par les observateurs du Kirghizistan, de la Malaisie, des Philippines, du Suriname, du Bangladesh, de l'Italie, de la Turquie et de la Suède.

48. À la même séance, les représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (également au nom du Programme des Nations Unies pour l'environnement) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont également fait des déclarations.

49. À la même séance également, le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

50. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 h) de son ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 49/110).

I. Statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles

51. La Commission a examiné le point 3 i) de l'ordre du jour à ses 4^e et 7^e séances, les 7 et 9 mars 2018. À sa 4^e séance, le 7 mars, elle était saisie du rapport du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles (E/CN.3/2018/12), qui a été présenté oralement par l'observateur de l'Australie.

52. À la 4^e séance, le 7 mars, des déclarations ont également été faites par les représentants du Mexique, de Cuba et de la Fédération de Russie, ainsi que par les observateurs du Guyana (au nom de la Communauté des Caraïbes), du Gabon (au nom du Groupe des États d'Afrique), d'Oman, de la Mongolie, de l'Angola et du Suriname.

53. À la même séance, des déclarations des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont également été entendues.

54. À la même séance également, le Directeur de la Division de statistique et le Chef de la Section des statistiques de l'énergie et de l'industrie du Département des affaires économiques et sociales ont résumé le débat.

Mesures prises par la Commission

55. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 i) de l'ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié oralement au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision [49/111](#)).

J. Statistiques agricoles et rurales

56. La Commission a examiné le point 3 j) de l'ordre du jour à ses 5^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. À sa 5^e séance, le 8 mars, elle était saisie du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les tendances récentes relatives aux statistiques agricoles et rurales ([E/CN.3/2018/13](#)). Le représentant de la FAO a présenté le rapport et fait une déclaration.

57. À la 5^e séance, le 8 mars, des déclarations ont également été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, du Japon, de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Danemark, de Cuba, du Canada, de la Chine, de la Colombie et de l'Égypte, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Mongolie, Italie, République démocratique populaire lao, Ouganda (au nom du Groupe africain), Équateur, Finlande, Brésil, Cambodge, Turkménistan, Malaisie, Suède, Népal, Bangladesh, Guyana (au nom de la Communauté des Caraïbes), Pologne, Maroc, République dominicaine et Norvège.

58. À la même séance, les représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Banque mondiale ont également fait des déclarations.

59. À la même séance également, la Chef de la Section des statistiques de l'environnement du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Mesures prises par la Commission

60. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 j) de l'ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision [49/112](#)).

K. Statistiques des changements climatiques

61. La Commission a examiné le point 3 k) de l'ordre du jour à ses 5^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. À sa 5^e séance, le 8 mars, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques des changements climatiques ([E/CN.3/2018/14](#)), qui a été présenté oralement par la Chef de la Section des statistiques de l'environnement du Département des affaires économiques et sociales.

62. À la 5^e séance, le 8 mars, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas, du Bélarus, de l'Allemagne, de Cuba, du Mexique, du Japon et de la Chine, ainsi que par les observateurs des pays ci-après : France, Éthiopie (au nom du Groupe des États d'Afrique), Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes), Jordanie, Norvège, Italie, Finlande, Philippines, Suriname, République-Unie de Tanzanie, Népal et Pologne.

63. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Commission économique pour l'Europe et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

64. À la même séance également, la Chef de la Section des statistiques de l'environnement du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Mesures prises par la Commission

65. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 k) de l'ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié oralement au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision [49/113](#)).

L. Classifications statistiques

66. La Commission a examiné le point 3 l) de l'ordre du jour à ses 5^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. À sa 5^e séance, le 8 mars, elle était saisie d'un rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales ([E/CN.3/2018/15](#)) présenté par le représentant de la Nouvelle-Zélande, qui a fait une déclaration.

67. À la 5^e séance, le 8 mars, des déclarations ont été faites par les représentants de la Suisse, de la République de Corée et de la Chine, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Namibie (au nom du Groupe des États d'Afrique), Australie, Bangladesh, Arabie saoudite, Finlande, Philippines, Mali et Azerbaïdjan.

68. À la même séance, le Chef de la Section des statistiques de l'énergie et de l'industrie du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Mesures prises par la Commission

69. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 l) de l'ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté tel que modifié oralement au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision [49/114](#)).

M. Statistiques sur les réfugiés

70. La Commission a examiné le point 3 m) de l'ordre du jour à ses 5^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. À sa 5^e séance, le 8 mars, elle était saisie d'un rapport du Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés ([E/CN.3/2018/16](#)), présenté par l'observateur de la Norvège, qui a fait une déclaration.

71. À la 5^e séance, le 8 mars, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, de Cuba, de la Fédération de Russie, de la Lettonie et de la Colombie, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Tchad, France, Bangladesh, Finlande, Turquie, Ouganda, Azerbaïdjan, Tunisie, Jordanie, Géorgie, Autriche, Myanmar et Arménie.

72. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la Commission européenne (Eurostat).

73. À la même séance également, le Chef de la Section des statistiques démographiques du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Mesures prises par la Commission

74. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 m) de l'ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision [49/115](#)).

N. Statistiques des incapacités

75. La Commission a examiné le point 3 n) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. À sa 6^e séance, le 8 mars, la Commission était saisie du rapport conjoint du Secrétaire général et du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités ([E/CN.3/2018/17](#)), qui a été présenté oralement par le Chef de la Section des statistiques démographiques du Département des affaires économiques et sociales.

76. À la 6^e séance, le 8 mars, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Égypte, du Japon, de l'Allemagne, du Canada, du Qatar et de Cuba, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Nouvelle-Zélande, Australie, République-Unie de Tanzanie, Serbie, Turquie, Finlande, Espagne, Haïti, Ghana, Suriname (au nom de la Communauté des Caraïbes), Ouganda (au nom du Groupe des États d'Afrique), Italie et Turkménistan.

77. À la même séance, des déclarations ont également été faites par le représentant de l'Organisation mondiale de la Santé et l'observateur du secrétariat de la Communauté des Caraïbes.

78. À la même séance également, le Chef de la Section des statistiques démographiques du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Mesures prises par la Commission

79. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 n) de l'ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision [49/116](#)).

O. Statistiques du travail et de l'emploi

80. La Commission a examiné le point 3 o) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. À sa 6^e séance, le 8 mars, la Commission était saisie du rapport de l'Organisation internationale du Travail sur les évolutions récentes dans le domaine de statistiques du travail et de l'emploi ([E/CN.3/2018/18](#)), présenté par le représentant de l'Organisation internationale du Travail, qui a fait une déclaration.

81. À la 6^e séance, le 8 mars, des déclarations ont été faites par les représentants de la République de Corée, de la Chine et de l'Égypte, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Zambie (au nom du Groupe des États d'Afrique), Indonésie, Viet Nam, Rwanda, Algérie, Gambie, Malaisie, Angola, Albanie et Tunisie.

82. À la même séance, la Chef de la Section des statistiques sociales et du logement du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Mesures prises par la Commission

83. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 o) de l'ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision [49/117](#)).

P. Statistiques du vieillissement de la population et données ventilées par âge

84. La Commission a examiné le point 3 p) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. À sa 6^e séance, le 8 mars, la Commission était saisie du rapport du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur les statistiques du vieillissement de la population et les données ventilées par âge ([E/CN.3/2018/19](#)), présenté par le représentant du Royaume-Uni, qui a fait une déclaration.

85. À la 6^e séance, le 8 mars, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, de Cuba, de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), de la Chine, de l'Égypte et des États-Unis d'Amérique, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Malaisie, Maurice, Cameroun, Bangladesh, Finlande, Malawi, Hongrie, Turquie et Suriname.

86. À la même séance, des déclarations sont également faites par les représentants de l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que par l'observateur du secrétariat de la Communauté des Caraïbes.

87. À la même séance également, la Chef du Service des services statistiques du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Mesures prises par la Commission

88. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 p) de l'ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision [49/118](#)).

Q. Méthodes de travail de la Commission de statistique

89. La Commission a examiné le point 3 q) de l'ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. À sa 6^e séance, le 8 mars, elle était saisie du rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission de statistique intitulé « Examen du mécanisme des groupes d'étude » ([E/CN.3/2018/20](#)), présenté par le Président de la Commission, qui a fait une déclaration.

90. À la 6^e séance, le 8 mars, des déclarations ont été faites par les représentants de Cuba et du Japon, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Suède, Cameroun (au nom du Groupe des États d'Afrique), Nouvelle-Zélande, Finlande, Turquie, Oman, Malaisie, Mongolie, Pologne, Norvège et Suriname.

91. À la même séance, le représentant du Bureau du Directeur du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Mesures prises par la Commission

92. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur au titre du point 3 q) de l'ordre du jour dans un document non officiel. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision [49/119](#)).

Chapitre III

Questions soumises pour information

1. La Commission a examiné le point 4 [al. a) à o)] de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018.

2. À sa 6^e séance, le 8 mars, des déclarations ont été faites par les représentants du Mexique et du Japon ainsi que par les observateurs du Kirghizistan, du Suriname (au nom de la Communauté des Caraïbes), de la Pologne et du Viet Nam.

A. Statistiques démographiques

Décision prise par la Commission

3. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques ([E/CN.3/2018/21](#)).

4. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques ([E/CN.3/2018/21](#)) (voir chap. I, sect. B, décision [49/121](#)).

B. Statistiques ventilées par sexe

Décision prise par la Commission

5. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe ([E/CN.3/2018/22](#)).

6. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe ([E/CN.3/2018/22](#)) (voir chap. I, sect. B, décision [49/121](#)).

C. Statistiques de la pauvreté

Décision prise par la Commission

7. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie du rapport de la Banque mondiale sur les statistiques de la pauvreté ([E/CN.3/2018/23](#)).

8. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport de la Banque mondiale sur les statistiques de la pauvreté ([E/CN.3/2018/23](#)) (voir chap. I, sect. B, décision [49/121](#)).

D. Statistiques de l'énergie

Décision prise par la Commission

9. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie ([E/CN.3/2018/24](#)).

10. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie (E/CN.3/2018/24) (voir chap. I, sect. B, décision 49/121).

E. Statistiques des services

Décision prise par la Commission

11. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie du rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (E/CN.3/2018/25).

12. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (E/CN.3/2018/25) (voir chap. I, sect. B, décision 49/121).

F. Statistiques des technologies de l'information et des communications

Décision prise par la Commission

13. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie du rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement (E/CN.3/2018/26).

14. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement (E/CN.3/2018/26) (voir chap. I, sect. B, décision 49/121).

G. Programme de comparaison internationale et statistiques des prix

Décision prise par la Commission

15. La Commission a examiné le point 4 g) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2018/27).

16. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2018/27) (voir chap. I, sect. B, décision 49/121).

H. Statistiques des échanges numériques et du commerce électronique

Décision prise par la Commission

17. La Commission a examiné le point 4 h) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie du rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international (E/CN.3/2018/28).

18. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international (E/CN.3/2018/28) (voir chap. I, sect. B, décision 49/121).

I. Statistiques des sciences, de la technologie et de l'innovation

Décision prise par la Commission

19. La Commission a examiné le point 4 i) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie du rapport conjoint de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de la Direction de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Organisation de coopération et de développement économiques relatif aux statistiques des sciences, de la technologie et de l'innovation (E/CN.3/2018/29).

20. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport conjoint de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de la Direction de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Organisation de coopération et de développement économiques relatif aux statistiques des sciences, de la technologie et de l'innovation (E/CN.3/2018/29) (voir chap. I, sect. B, décision 49/121).

J. Statistiques du secteur informel

Décision prise par la Commission

21. La Commission a examiné le point 4 j) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie du rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2018/30).

22. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2018/30) (voir chap. I, sect. B, décision 49/121).

K. Statistiques de l'environnement

Décision prise par la Commission

23. La Commission a examiné le point 4 k) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2018/31).

24. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2018/31) (voir chap. I, sect. B, décision 49/121).

L. Coordination des programmes statistiques

Décision prise par la Commission

25. La Commission a examiné le point 4 l) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2018/32).

26. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2018/32) (voir chap. I, sect. B, décision 49/121).

M. Intégration des données statistiques et géospatiales

Décision prise par la Commission

27. La Commission a examiné le point 4 m) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie du rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales ([E/CN.3/2018/33](#)).

28. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales ([E/CN.3/2018/33](#)) (voir chap. I, sect. B, décision [49/121](#)).

N. Statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité

Décision prise par la Commission

29. La Commission a examiné le point 4 n) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie du rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance ([E/CN.3/2018/34](#)).

30. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance ([E/CN.3/2018/34](#)) (voir chap. I, sect. B, décision [49/121](#)).

O. Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

Décision prise par la Commission

31. La Commission a examiné le point 4 o) de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 8 et 9 mars 2018. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent ses travaux ([E/CN.3/2018/35](#)).

32. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent ses travaux ([E/CN.3/2018/35](#)) (voir chap. I, sect. B, décision [49/121](#)).

Chapitre IV

Questions relatives au programme (Division de statistique)

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 9 mars 2018. Dans ce cadre, elle a entendu un rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales sur les activités, les projets et les priorités actuels de la Division.

Décision prise par la Commission

2. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a pris acte du rapport oral présenté par le Directeur de la Division de statistique sur les activités, les projets et les priorités actuels de la Division. Elle a prié le Bureau d'examiner sur le fond les propositions relatives au programme pour 2020 (voir chap. I, sect. B, décision [49/120](#)).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire et dates de la cinquantième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 9 mars 2018. Elle était saisie des documents ci-après, qui ont été présentés par un représentant du Bureau du Directeur de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales :

a) Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquantième session de la Commission ([E/CN.3/2018/L.2](#)) ;

b) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2018-2022 ([E/CN.3/2018/36](#)).

Décision prise par la Commission

2. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session figurant dans le document [E/CN.3/2018/L.2](#), tel que modifié oralement, et chargé le Bureau d'en rationaliser la structure et d'y mettre la dernière main. Elle a également décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. A).

3. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social de décider que sa cinquantième session se tiendrait du 5 au 8 mars 2019 (voir chap. I, sect. A).

4. À la même séance également, la Commission a approuvé son projet de programme de travail pluriannuel pour la période 2018-2022, tel que révisé oralement ([E/CN.3/2018/36](#)).

Chapitre VI

Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-neuvième session

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 9 mars 2018.
2. À la 7^e séance, le 9 mars 2018, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-neuvième session ([E/CN.3/2018/L.3](#)) et un document non officiel contenant les projets de décision de la session.
3. À la même séance, des déclarations ont été faites sur le texte des projets de décision par les représentants des pays suivants : Mexique, Japon, États-Unis d'Amérique, Canada, Danemark, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Pays-Bas, République de Corée, Cuba et Afrique du Sud, ainsi que les observateurs des pays suivants : Suriname, Ghana, Ouganda, Rwanda, Jamaïque, Suède, Finlande, Australie (également au nom du Suriname, Finlande et de l'Argentine), Tunisie, Argentine, Norvège, Nouvelle-Zélande, Algérie, République-Unie de Tanzanie, Bangladesh, Arabie Saoudite, Israël, Myanmar, Angola et Mongolie.
4. À la même séance également, des déclarations ont également été faites sur le texte des projets de décision par l'observateur du secrétariat de la Communauté du Pacifique et le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.
5. À la 7^e séance également, le Directeur de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration.

Décision prise par la Commission

6. À sa 7^e séance, le 9 mars, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa quarante-neuvième session, y compris les projets de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et chargé le Rapporteur d'en rationaliser la structure et d'y mettre la dernière main.

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa quarante-neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 6 au 9 mars 2018. Elle a tenu sept séances.

B. Participation

2. Les représentants des 23 États membres de la Commission ont assisté à la session⁴⁴. Y ont également assisté des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participants figure dans le document publié sous la cote [E/CN.3/2018/INF/1](#).

C. Élection du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le 6 mars, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

Président :

Zachary Mwangi Chege (Kenya)

Vice-Présidents :

Masato Aida (Japon)

Tudorel Andrei (Roumanie)

Julio Alfonso Santaella Castell (Mexique)

Rapporteur :

Georges-Simon Ulrich (Suisse)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa 1^{re} séance, le 6 mars, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire tel que publié sous la cote [E/CN.3/2018/1](#).

5. À la même séance, la Commission a approuvé le programme de travail provisoire et le calendrier de la session ([E/CN.3/2018/L.1](#)).

6. À la même séance également, la Commission a invité les organisations intergouvernementales suivantes à participer, en qualité d'observateur, à sa quarante-neuvième session : l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques ; la Banque des règlements internationaux ; la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ; le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est ; la Commission économique eurasiennne ; l'Association européenne de libre-échange ; l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.

⁴⁴ Le Conseil économique et social a décidé de reporter l'élection d'un membre parmi les États d'Afrique pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2018.

E. Documentation

7. Les documents dont la Commission était saisie à sa quarante-neuvième session peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/49th-session/documents/>.

18-04748 (F) 110418 010518

